

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 28 Juin 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni le 28 Juin 2017 sous la présidence de Madame Mireille BOUVIER, Maire en exercice.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Juin 2017

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, CARAZ Gérard, FAIVRE Claude, SANCHEZ Stéphanie, PACALET Isabelle, COLLION Cindy, LEDEZ Sandrine, GALAMAND Lilian, PERON Christian.

Absents excusés : GABILLON Raphaël, HERNANDEZ Philippe, ARGOUZ Guillaume, AVONT Laëtitia.

Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

1- Commission Bâtiments et accessibilité ERP

Planning des travaux d'accessibilité des salles communales existantes et construction de locaux communaux :
Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse définitive :

- des travaux de mise en accessibilité des salles communales existantes depuis l'espace public (parking)
- de construction des locaux communaux : rangement équipement communal, rangement associatif,

locaux techniques.

Ce projet conçu par l'architecte Bruno Quemain et validé définitivement par le Conseil Municipal, lui permettra de déposer le permis de construire pour la construction des locaux communaux.

Elle rappelle à l'équipe municipale, qu'il est nécessaire de poursuivre ses réflexions, ses échanges sur une éventuelle réhabilitation et extension de la salle des fêtes, en vue d'en améliorer l'état, la fonctionnalité et la performance énergétique.

Elle précise que la construction des deux locaux techniques a été étudiée très précisément afin qu'ils puissent recevoir une chaufferie bois et un silo en cas de travaux à la salle des fêtes.

Cette chaufferie bois permettrait d'alimenter un ensemble de bâtiments communaux : salle des fêtes, salles associatives et logements communaux.

Opération similaire à celle de 2013 concernant les bâtiments communaux : groupe scolaire, mairie, agence postale et bibliothèque.

Elle précise :

- qu'elle sollicitera dans les prochains jours les services de L'AGEDEN, pour accompagner la commune dans cette étude de faisabilité.
- qu'elle poursuit ses recherches de financements pour une éventuelle réhabilitation de la salle des fêtes.

Travaux d'accessibilité des salles communales existantes et construction de locaux communaux:

Délibération n°2017-06-01

- Madame le Maire rappelle le projet de travaux d'accessibilité des salles communales existantes et la construction de locaux communaux : rangement équipement communal, rangement associatif, locaux techniques. dont le coût prévisionnel s'élève à 337 544.10€ HT soit 405 052.92€ TTC.

Ce projet a été proposé par le Cabinet d'architecture Bruno Quemain de Beaurepaire.

Le financement de ce projet ayant été prévu au Budget, il convient désormais de commencer les démarches nécessaires à sa construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le projet de travaux d'accessibilité des salles communales existantes et la construction de locaux communaux d'un coût estimé à 337 544.10€ HT,
- **AUTORISE** le Cabinet d'architecture Bruno Quemain à assurer la maîtrise d'oeuvre du projet,
- **AUTORISE** Mme le Maire à déposer un permis de construire pour ce projet,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame le Maire rappelle que depuis plus de deux ans elle a entrepris des recherches de financements, à ce jour les subventions du Département de l'Isère, de l'Etat et de la réserve parlementaire du sénateur ont été accordées pour ce projet à hauteur de 238 059€H.T.

Le retour du FCTVA est de 66 445€, ce qui traduit un autofinancement communal prévisionnel à 100 548,92€ T.T.C

Elle indique également l'obligation de procéder à un marché public de type MAPA pour rechercher les entrepreneurs en vue de ce projet, ce lancement de marché aura lieu mi-juillet, avec ouverture des plis fin du mois et commencement des travaux en septembre.

Autorisation donnée au Maire de procéder à un marché public de type MAPA : Délibération n°2017-06-02

Madame le Maire expose le projet de travaux d'accessibilité des salles communales existantes et la construction de locaux communaux : rangement équipement communal, rangement associatif, locaux techniques relevant de la procédure adaptée.

1 – Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- construction de locaux communaux : locaux techniques et rangement en extension des salles communales existantes.
- mise en accessibilité des salles communales existantes depuis l'espace public :
 - création d'un parvis (pente et marches conformes PMR)
 - création d'une rampe d'accès PMR
 - création d'une place PMR

Ces travaux se divisant en plusieurs lots :

- Démolition extérieure, Réseaux extérieurs
- Gros Oeuvre
- Aménagement paysagers, Voiries
- Etanchéité
- Serrurerie, Métallerie
- Façades
- Electricité, courants faibles

2 - Le montant prévisionnel du marché

Madame le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 287 346.80€ HT (hors études et bureau d'études)

3 - Procédure envisagée

Madame le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

4 - Cadre juridique

Selon l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

Cela étant, il est précisé que la commission d'appel d'offres communale interviendra pour ce choix.

Une seconde délibération sera prise pour autoriser Madame le Maire à signer le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de travaux d'accessibilité des salles communales existantes et la construction de locaux communaux : local technique et rangement et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

2- Commission URBANISME

Droit de préemption : Délibération n°2017-06-03

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

- Propriété de Monsieur Sébastien COUTURIER, cadastrée AI 141, d'une superficie globale de 1 410m², sise 39, chemin de la Feytaz

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

3- Commission SCOLAIRE et PERISCOLAIRE

Cantine scolaire : tarif 2017 – 2018 : Délibération n°2017-06-04

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre.

Elle informe que les tarifs actuels des repas s'élèvent à 2,80 € pour les enfants et à 4.50€ pour les enseignants ou membres du personnel.

Elle propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation des tarifs afin de tenir compte de l'accroissement des coûts de revient.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de revaloriser le prix du repas,
- **FIXE** le tarif des repas de la Cantine scolaire comme suit :

A compter du 1^{er} septembre 2017

Repas cantine scolaire	Tarif 2016-2017	Nouveau tarif rentrée septembre 2017
Enfant Maternelle et Primaire	2.80€	3.00€
Enseignant et Personnel	4.50€	4.50€

Garderie Périscolaire - NAP : tarifs année scolaire 2017 – 2018 : Information

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident que les tarifs de la garderie scolaire et des NAP applicables pour l'année scolaire 2017-2018 restent identiques à ceux de l'année scolaire 2016-2017.

A savoir :

- *tarif garderie* : 1.50 € les 45 minutes.
- *tarifs NAP* :

Coût pour une famille avec un enfant participant aux NAP sur un cycle.

- 1 fois par semaine: 5,50€
- 2 fois par semaine: 11,00€
- 3 fois par semaine: 16,50€

Coût pour une famille ayant plusieurs enfants participant aux NAP sur un cycle.

- 1 fois par semaine: 4,50€
- 2 fois par semaine: 9,00€
- 3 fois par semaine: 13,50€

4- Commission COMMUNALE

Achat véhicule : Délibération n°2017-06-05

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule communal pour les besoins de la commune en remplacement du « véhicule C15 » en très mauvais état.

Elle rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune.

Monsieur Bernard COUDERT s'est rendu dans plusieurs garages, il présente aux membres du Conseil Municipal les spécificités de plusieurs véhicules et leur coût.

Garages	Adresse	Marque	Montant H.T.	Montant T.T.C.
JOURDAN	Beaurepaire	Peugeot : Partner	14 161.65€	16 994.00€
GOMEZ	Beaurepaire	Renault : Kangoo express	12 922.98€	15 507.58€
Automobiles Vienne Sud	Vienne	Citroën : Berlingot	11 465.41€	13 758.50€

Après présentation des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre la moins disante du concessionnaire « Automobiles Vienne Sud » de Vienne pour un montant de 11 465.41 € H.T soit 13 758.50€ T.T.C.
- **VALIDE** l'acquisition du véhicule de marque CITROEN type BERLINGOT pour un montant de 11 465.41€ H.T soit 13 758.50€ T.T.C.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Point commerce : Information

BOULANGERIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Madame et Monsieur Didier BERGER boulanger sur notre commune, l'informant de la fermeture définitive de leur commerce au mois de septembre par nécessité économique.

Afin de maintenir un dépôt de pain, Madame et Monsieur Didier BERGER proposent l'installation d'un distributeur de pain, et sollicitent la commune pour une aide financière ; le montant de la location étant élevé.

Madame le Maire rappelle que pour cet artisan il était devenu indispensable de trouver des solutions pérennes pour son commerce, comme il est du devoir aujourd'hui de l'équipe municipale de maintenir à minima ce service à la population. Elle précise également que les tournées du mercredi et samedi seront maintenues sur la commune par Madame et Monsieur Didier BERGER, ainsi que la livraison journalière du pain au restaurant scolaire en même temps que l'alimentation du distributeur.

Après divers échanges, la municipalité décide la mise à disposition de l'emplacement (vers dépose minute groupe scolaire) et la prise en charge de l'alimentation électrique.

Madame le Maire s'informera auprès de la Trésorerie des diverses solutions administratives possibles pour apporter une aide financière à Madame et Monsieur Didier BERGER pour la location de ce distributeur automatique de pain.

PIZZAS

Madame le Maire donne lecture au conseil Municipal du mail de Monsieur Fabrice GILBERT, qui sollicite l'autorisation d'installer un camion à pizza sur le domaine public communal.

Le soir de la semaine choisi sera fixé par Monsieur GILBERT courant août, les élus privilégient le vendredi soir..

Avis favorable du conseil Municipal à la demande de Monsieur GILBERT

5- Commission PERSONNEL : Information

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait appel à l'Association Solidarité de Proximité pour l'Insertion par le Travail (ASPIT Emploi) pour l'emploi d'un agent du lundi 26 juin au vendredi 28 juillet 2017 à raison de 15H par semaine pour seconder l'agent au service technique.

ASPIT Emploi est l'acteur du territoire conventionné par les services de l'État depuis 1996 pour assurer l'insertion des demandeurs d'emploi en grande difficulté par l'activité économique sur le territoire.

Cet agent interviendra sur des travaux en extérieur (tonte, désherbage, diverses petites plantations, petits travaux de remise en état).

Calendrier

Réunion du Conseil Municipal :

- mercredi 26 juillet 2017 à 19H30

Fin de séance : 22H00

Le Maire, Mireille BOUVIER